



SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
N° DM 5 158 207**

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 16 mai prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Dérogation aux dispositions du règlement 308, relatif au zonage, à la zone A-5 mentionnant une hauteur maximale de 10,5 mètres soit la distance verticale entre le niveau moyen du sol adjacent sur le pourtour de la fondation et la partie la plus élevée du bâtiment (faîte du toit), afin d'autoriser le citoyen à déroger, vu la construction projetée d'un immeuble, au règlement et donc à implanter ledit immeuble à une hauteur de 11,00 mètres.

Identification du site concerné :

Le site concerné se situe sur la rue Pinsonneault et le numéro de lots concerné est le lot 5 158 207 du Cadastre du Québec.

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 1^{er} jour du mois de mai 2023.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 1^{er} jour du mois de mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1^{er} jour du mois de mai 2023.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier